

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Marie-Pierre ROBERT, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 janvier 2023

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 29 janvier 2023

Lucile VALADAS donne procuration à Jacques BERNIS en date du 31 janvier 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 31 janvier 2023

Clément RAVAUD donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 31 janvier 2023

Absent : Jean-Christophe ROMAND

Secrétaire de séance : Francis COISNE

Objet : Adoption d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Autisme Amitié Panazol dans le cadre de l'organisation de la Quinzaine de l'autisme 2023

Délibération 2023 - 02

La Ville de Panazol souhaitant conforter sa démarche en faveur de l'inclusion des personnes atteintes de troubles neurodéveloppementaux s'est engagée par délibération en date du 13 décembre 2022 à un partenariat avec l'Association Autisme Amitié Panazol.

En lien avec ce partenariat et dans le cadre de l'organisation de la Quinzaine de l'autisme pour l'année 2023, l'Association Autisme Amitié Panazol a sollicité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention exceptionnelle de 1 500€ afin de permettre à l'Association Autisme Amitié Panazol de mener à bien les manifestations prévues dans le cadre de la Quinzaine de l'autisme du 27 mars au 8 avril 2023.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Autisme Amitié Panazol pour 1 500€,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner cette association dans ses activités, et notamment dans l'organisation de la Quinzaine de l'autisme,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif et son engagement en faveur de l'inclusion des personnes atteintes de troubles neurodéveloppementaux,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association Autisme Amitié Panazol,
- **Dit** que les crédits correspondants seront repris au Budget Primitif 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1^{er} février 2023



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 07/02/2023
Publié ou notifié
08/02/2023

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB-02

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Adoption d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Autisme Amitié

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 07/02/2023

Agent de transmission : Noela HERLIDOU

Acte : Délib 02 - Adoption d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Autisme Amitié.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DÉPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230201-DELIB-02-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/02/2023